Comment définir les jours pouvant être saisis dans la feuille d'activités ?

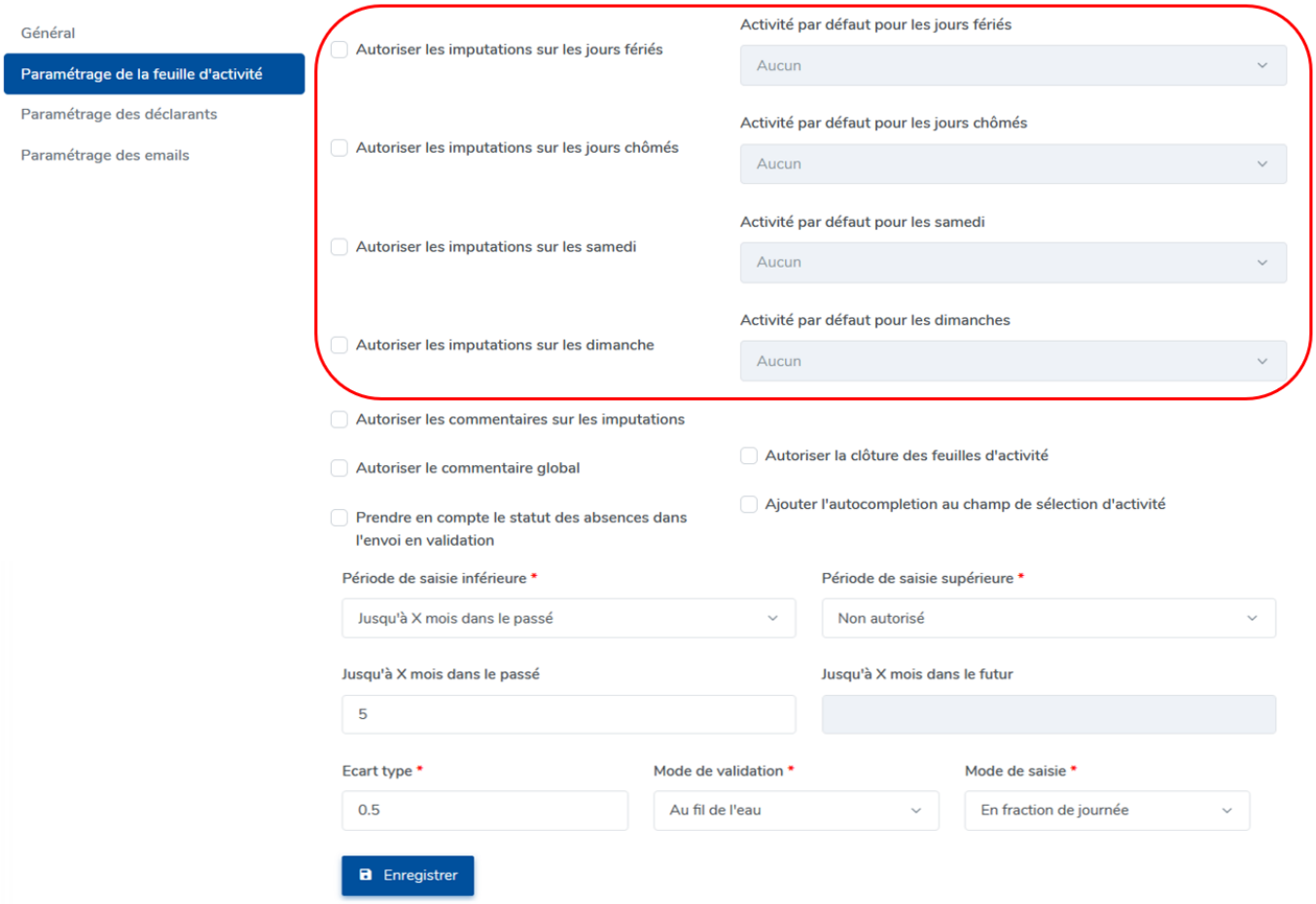
En tant qu'administrateur, vous avez la possibilité de paramétrer les jours ouverts à la saisie dans la feuille d'activités, notamment en ce qui concerne les week-ends et jours fériés.

Rendez-vous sur l'écran de paramétrage : **Paramétrage > Organisation > Structures/services > Editer, sur la ligne de la structure concernée: cliquez sur la clé en colonne Action, puis onglet Activités, rubrique Paramétrage de la feuille d'activité**

Vous avez la possibilité d'**autoriser, ou non, les imputations** sur :

- les jours fériés,
- les jours chômés,
- les samedis,
- les dimanches,

et vous pouvez également choisir de **définir par défaut une activité** qui s'affichera sur ces journées.
Puis cliquez sur “**Enregistrer**”.



From:
https://manuel.ohris.info/ - **Documentation oHRis**

Permanent link:
https://manuel.ohris.info/doku.php/param_activites:parametrer_jours_de_saisie

Last update: **2026/06/25 10:29**